

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 004-9639/21/BM

■ Approbation d'une convention d'application "artisanat - commerce de proximité" de la convention cadre de partenariat liant la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour l'année 2021

MET 21/18293/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat et soutenir l'activité économique de proximité en facilitant la vie des entreprises sont des orientations stratégiques de l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence voté en conseil métropolitain le 30 mars 2017.

Avec près de 46 387 établissements artisanaux installés sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'artisanat représente 23 % de l'économie marchande (en nombre d'établissements) et 80% des activités constituant l'économie de proximité (métiers de bouche, métiers du bâtiment, métiers des services aux particuliers et aux entreprises). L'artisanat est également une source d'emplois non délocalisables pour près de 55 170 salariés, soit 6% de la population active du territoire. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Région PACA est un acteur essentiel au renforcement du positionnement économique de proximité du territoire métropolitain.

Au regard de leurs missions et actions respectives, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA ont décidé d'unir leurs efforts en signant une convention cadre pluriannuelle de partenariat 2021-2023 sur l'artisanat et l'économie de proximité (délibération du Bureau de la Métropole du 18 février 2021). Cette convention cadre pluriannuelle est déclinée en conventions annuelles d'application.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

Pour l'année 2021, le partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA se déclinera autour des 4 grands axes suivants :

- Poursuite des travaux d'accompagnement des communes métropolitaines en matière de redynamisation commerciale des centres villes ;
- Participation aux travaux de veille juridique et d'actualité dans le domaine de l'artisanat et de l'économie de proximité ;
- Actions d'animation économique et d'accompagnement des entreprises conduites conjointement ;
- Appui en ingénierie dans le cadre du déploiement de villages d'entreprises intégrant l'artisanat.

Cette convention d'application de la convention cadre conclue pour l'année 2021, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et trouvera son terme le 31 décembre 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ECOR 001-9439/21/BM du 18 février 2021 approuvant la convention cadre de partenariat liant la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire.
- Le souhait commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA de soutenir l'activité économique de proximité.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une contribution financière d'un montant de 45.000 euros au titre de l'année 2021 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour la mise en œuvre de la convention d'application « artisanat - commerce de proximité ».

Article 2 :

Est approuvée la convention d'application « artisanat – commerce de proximité » pour l'année 2021, de la convention cadre pluriannuelle liant la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous politique B320 – Chapitre 65 – Nature 657381 – Fonction 632.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY